

Comment prendre contact avec les impôts par téléphone, mail ou en agence

Dorothee Pierry

Par Dorothee Pierry / Mis à jour le 24 octobre 2023



Une question concernant vos aides sociales ?

 **0891 150 450** Service 0,80 € / min + prix appel

Que vous souhaitiez joindre les impôts en tant que particulier ou professionnel, plusieurs moyens sont à votre disposition pour contacter [l'administration fiscale](#).

Par téléphone, vous pouvez **joindre le centre de contact « Impôts service » en composant le 0809 401 401**. Ce numéro gratuit (service gratuit + prix d'appel) vous permettra de vous entretenir avec un agent des impôts du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h à 19h, hors jours fériés ([en savoir plus](#)), notamment pour des questions en rapport avec le prélèvement à la source ou votre déclaration d'impôts 2021 ([voir les détails](#)).

Pour des questions sur votre cas personnel, vous pouvez aussi appeler votre centre des impôts. Pour trouver son numéro de téléphone, il suffit de vous rendre sur le site www.impots.gouv.fr et préciser la nature de votre demande (voir comment obtenir [les coordonnées de votre centre des impôts](#)).

Il est aussi possible de contacter les impôts par mail. Pour cela, vous devrez vous connecter à votre « espace particulier » ou votre « espace professionnel » directement sur le site www.impots.gouv.fr, en utilisant votre numéro fiscal ou en passant par FranceConnect. Vous pourrez alors échanger avec un agent des impôts via la messagerie sécurisée du site (voir comment [envoyer un mail aux impôts](#)).

Enfin, sachez que vous pouvez aussi échanger en direct avec un expert des services fiscaux tous les jours sur la page Facebook de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de 12h à 12h30 ([en savoir plus](#)).

Pour obtenir toutes les coordonnées des services fiscaux, savoir comment et quand les contacter, consultez la suite de cet article.

[Impôts téléphone : Les coordonnées téléphoniques utiles](#)

[Peut-on envoyer un mail aux impôts ? Comment faire ?](#)

[Contacter l'administration fiscale via la page Facebook de la DGFIP](#)

Impôts téléphone : Les coordonnées téléphoniques utiles

Selon votre besoin, **il existe plusieurs numéros de téléphone pour contacter les impôts**. Vous pouvez en effet choisir de joindre :

Le centre de contact Impôts service : davantage réservé aux questions d'ordre général (voir ci-dessous) et au prélèvement à la source et/ou votre déclaration d'impôts 2023 ([voir le numéro](#))

Le centre des impôts auquel vous êtes rattaché, pour des questions sur votre cas personnel ([comment l'obtenir](#)), par exemple si vous êtes [en retard dans votre déclaration d'impôts](#)

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires pour contacter l'un de ces services en fonction de votre demande.

Appeler les impôts pour avoir des renseignements généraux

Si vous souhaitez obtenir des renseignements d'ordre général sur [les dates impôts](#) à respecter, le paiement ou le fonctionnement de vos impôts, vous pouvez joindre le centre de contact « Impôts service » au numéro suivant :

 **0809 401 401**

Il s'agit d'un numéro gratuit depuis un téléphone mobile ou fixe (prix d'un appel).

Le centre de contact Impôts service est joignable durant les plages horaires suivantes :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 19h

Ce service n'est pas disponible durant les jours fériés





Joindre les impôts en contactant directement votre antenne

Pour des questions relatives à votre situation personnelle, il est souvent plus pertinent de contacter directement votre centre des impôts. Pour obtenir les coordonnées, rendez-vous sur la page web contact de l'administration fiscale [en cliquant sur ce lien](#). Suivez ensuite les étapes demandées. Notez que si votre question concerne la déclaration automatique mise en place en 2020, vous pouvez consulter notre article dédié sur <https://www.aide-sociale.fr/declarer-impots/>.

Par exemple : Si vous êtes un particulier résidant en France et que vous avez des difficultés pour payer vos impôts, cliquez successivement sur :

« Particulier »

« Votre dossier fiscal (domicile en France) »

« Le paiement de vos impôts »

« Vous avez des difficultés pour payer »

Complétez ensuite votre adresse postale dans le formulaire dédié : **les coordonnées postales et téléphoniques ainsi que les horaires de contact de votre centre des impôts apparaissent** alors en bas de page.

Exemple de résultat pour un particulier résidant à Marseille dans le 8^{ème} arrondissement

SIP MARSEILLE 1/8

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

183 AVENUE DU PRADO

CS 70008

13265 MARSEILLE CEDEX 08

04 91 17 96 54

Contactez-nous par la messagerie sécurisée

8H30-12H ET 13H30-16H LES LUN - MAR MER VEN FERMETURE LE JEUDI

Attention : Pour toute question relative au prélèvement à la source, nous vous conseillons de contacter en priorité le numéro ci-dessous. Vous pouvez également consulter plus de détails sur [les réductions d'impôts lors d'un don](#) ou bien encore [à partir de combien paye-t-on des impôts](#).



Contactez les impôts pour une question sur le prélèvement à la source

Depuis le 1^{er} janvier 2021, **un numéro unique a été mis en place par la DGFIP pour les questions relatives aux impôts, y compris le prélèvement à la source**. Si vous êtes au chômage et que vous vous posez des questions sur le PAS, consultez [cet article](#) pour obtenir des réponses.

0809401401

Service gratuit
+ prix appel

Il s'agit d'un service gratuit (numéro non surtaxé, prix d'un appel classique). Ce numéro est joignable durant les plages horaires suivantes :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 19h

Ce service n'est disponible ni le weekend ni durant les jours fériés





Peut-on envoyer un mail aux impôts ? Comment faire ?

Il est possible de contacter les impôts par mail en utilisant le service de messagerie sécurisée du site officiel de la DGFIP.

Ce service, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, peut être utilisé pour diverses demandes : réclamation en ligne, demande de justificatif comme [un ASDIR](#), signalement d'un changement de situation, demande d'un délai de paiement, question sur votre situation fiscale personnelle.

Pour y accéder, suivez les étapes suivantes :

Connectez-vous à votre "espace particulier" ou votre "espace professionnel" sur le site impots.gouv.fr, à l'aide de votre numéro fiscal (vous le trouverez en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus) ou en utilisant le service FranceConnect

Cliquez sur l'icône "**Messagerie sécurisée**" qui se situe en haut à droite de votre écran



Cliquez simplement sur la thématique de votre choix. Laissez-vous guider par le formulaire, écrivez votre message et cliquez sur "envoyer" :

Mes échanges

Mes échanges	Écrire	Mes brouillons
Mes coordonnées	Je signale un changement de situation personnelle	
	J'ai besoin de justificatifs	
N°	J'ai une question générale sur le prélèvement à la source	
1008928	Je signale une erreur sur le montant qui m'a été prélevé à la source	
1017769	J'ai un problème concernant le paiement de mes impôts	
	Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt	
1002343	Je pose une autre question/J'ai une autre demande	

Une fois votre mail envoyé, vous pourrez suivre l'état de votre demande en consultant la messagerie de votre espace personnel ou en consultant votre boîte mail personnelle. En effet, **dès que vous obtiendrez une réponse mail de l'administration fiscale, un courriel sera envoyé** sur vos deux messageries simultanément afin de vous tenir informé en temps réel.

Contactez l'administration fiscale via la page Facebook de la DGFIP

L'administration fiscale met à disposition des usagers une page Facebook permettant de les informer régulièrement sur les démarches et informations qui peuvent leur être utiles.

Administrée par des agents de la DGFIP, cette page officielle représente aussi un moyen d'échanger en direct avec des experts des impôts.

Pour ce faire, **rendez-vous sur [la page Facebook officielle de la DGFIP](#) et connectez-vous au « live » proposé :**

Tous les jours de 12h à 12h30

Le lundi de 12h à 12h30 pour des questions relatives au prélèvement à la source

Bon à savoir : Sur cette page, de nombreuses vidéos ludiques permettent aussi de répondre à des questions d'ordre général (exemples : déclaration d'impôt pour les indépendants, déclaration de revenus pour les personnes de nationalité étrangère, déclaration en ligne...).





A quel numéro peut-on joindre les impôts ?

Si vous avez des questions d'ordre général, vous pouvez contacter les impôts au **0809 401 401** (service gratuit+ prix de l'appel). En revanche concernant votre cas particulier vous devez prendre contact avec votre... [Lire la suite](#)

Comment trouver le numéro de téléphone de votre centre des impôts ?

Est-il possible de contacter l'administration fiscale par e-mail ?

Oui absolument. Pour cela munissez-vous de votre numéro fiscal ou connectez-vous au portail officiel à l'aide de FranceConnect ... [Lire la suite](#)

Existe-t-il d'autres moyens de prendre contact avec les impôts ?

Il est toujours possible d'envoyer un courrier postal à votre centre des impôts. De plus, la DGFIP a lancé un Facebook Live afin d'échanger chaque jour avec les usagers ... [Lire la suite](#)

Crédit photo : © Mathias Richter / Adobe

Diplômée de Sciences Po, je suis Journaliste/Rédactrice indépendante. Je possède 15 ans d'expériences professionnelles web & rédaction et travaille pour le site aide-sociale.fr depuis 2017.

Vous voulez partager votre expérience ?

Notre forum est là pour ça !

Autres articles intéressants